

Rapport de gestion 2023-2024

Le Fonds d'assurance poursuit sa mission d'assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

Opérations d'assurance

Au 31 mars 2024, le Barreau du Québec assurait par son Fonds d'assurance la responsabilité professionnelle de 18 739 membres (17 912 au 31 mars 2023). 11 786 avocats avaient obtenu une dispense de leur obligation de souscrire au motif qu'ils étaient au service exclusif de l'administration publique ou qu'ils ne posaient aucun acte exclusif à la profession d'avocat au Québec.

Le Fonds d'assurance continue d'offrir aux membres du Barreau du Québec une garantie étendue, sans franchise avec une prime inférieure à celle de toutes les autres provinces et territoires au Canada.

Les membres du Barreau ont bénéficié d'une protection de 10 M\$ (ou 1 M\$ dans certaines situations précises) en contrepartie d'une prime de 700 \$, et ce sans franchise.

Cette prime fut augmentée de 50 \$ pour l'exercice 2024-2025 afin de tenir compte de la hausse de la sinistralité, tant en fréquence qu'en sévérité.

Les réclamations

Il y a eu 631 nouvelles réclamations (595 pour l'exercice précédent) dont 20 % ont été faites par des gens se représentant seuls.

Le Fonds a traité 23 530 dossiers depuis le début de ses opérations en mai 1988.

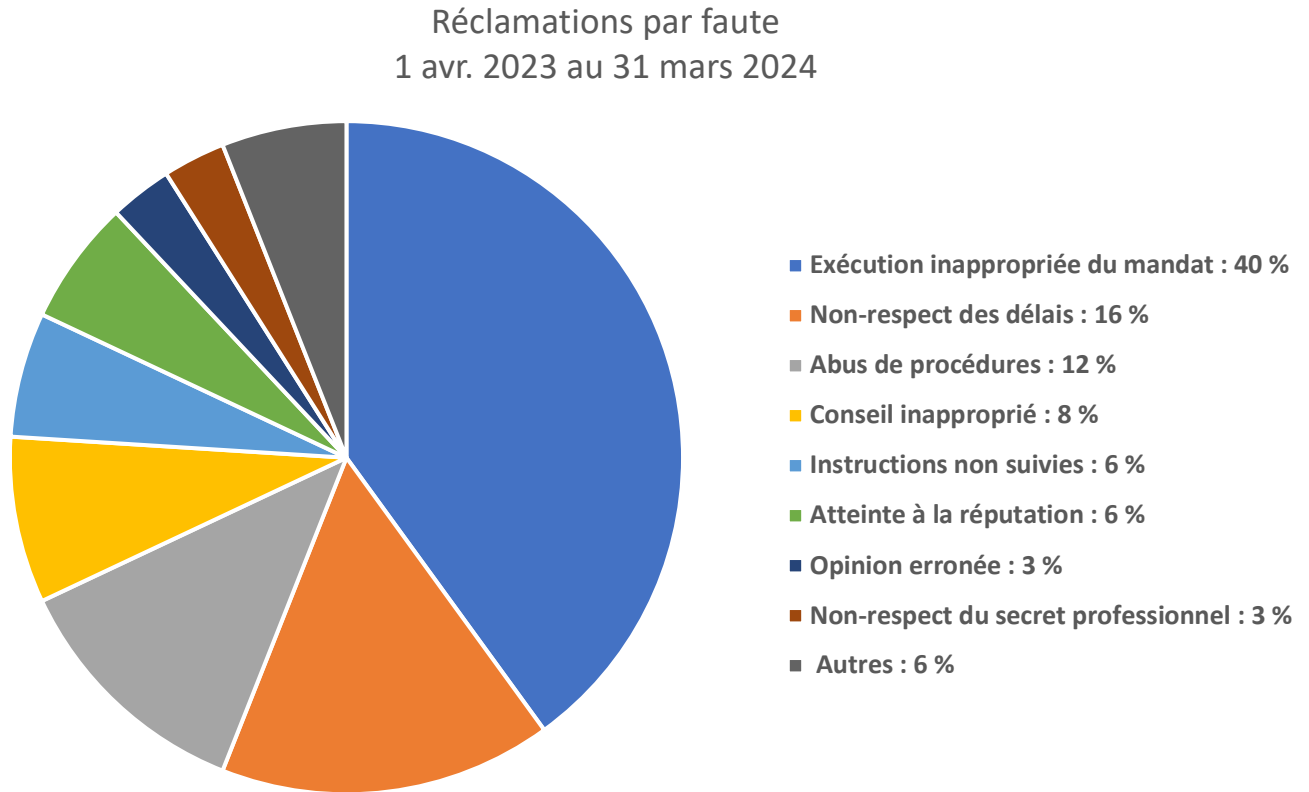
89 % des dossiers fermés au cours de l'année ont été fermés sans qu'il n'y ait de paiement d'indemnité. Par ailleurs, aucun jugement défavorable n'a été rendu sur les 26 jugements rendus au cours de l'année.

Notre philosophie de gestion des sinistres demeure la même : contester vigoureusement ce qui doit l'être et régler rapidement au meilleur coût possible les dossiers où la responsabilité de l'avocat est engagée.

Mentionnons que le niveau de satisfaction des assurés à l'issue d'une réclamation est extrêmement élevé. Les sondages réalisés auprès des assurés démontrent que 97 % des avocats sont très satisfaits ou satisfaits de la qualité des services

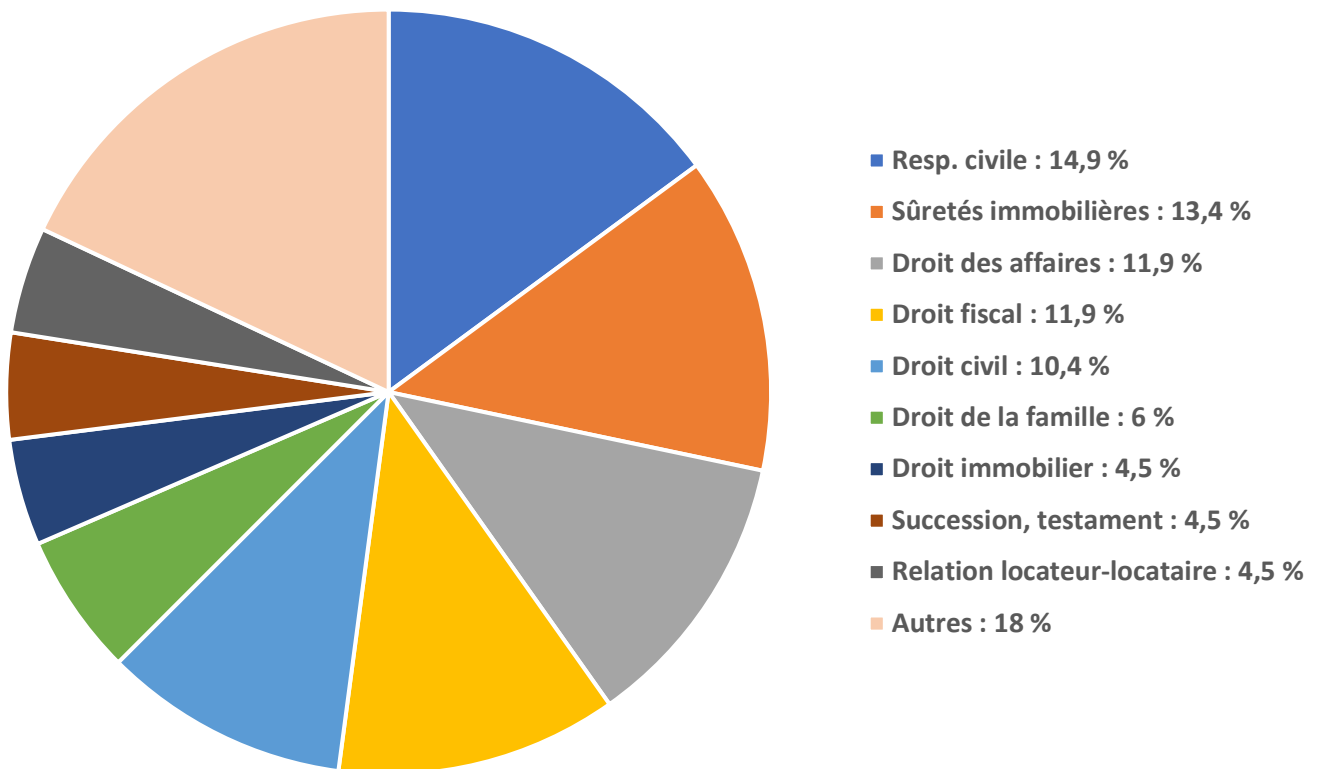
rendus par les employés du Fonds et par les avocats retenus par le Fonds, le cas échéant.

Les principaux motifs de reproches se ressemblent d'une année à l'autre :



Les principaux domaines de droit dans lesquels ces reproches ont été formulés sont les suivants :

Réclamations par domaine de droit 1er avril 2023 au 31 mars 2024



La situation financière

Il s'agit du premier exercice du Fonds d'assurance complété sous les nouvelles normes IFRS. Le Fonds d'assurance a terminé son exercice financier avec un résultat positif de 5,2 M\$. Ce résultat positif s'explique notamment par le rendement des placements. Les capitaux propres s'élèvent à 87,6 M\$ alors qu'ils étaient de 82 M\$ au 31 mars 2023.

L'actuaire du Fonds a évalué le passif des sinistres (les provisions actuarielles pour les réclamations non réglées) à 63,6 M\$ (65,5 M\$ l'an dernier).

Le Fonds d'assurance offre une garantie générale de 10 M\$ ainsi, le Fonds continue de gérer son risque financier en souscrivant à une réassurance de 8 M\$ en excédent de 2 M\$.

Les frais généraux relatifs aux opérations d'assurance sont demeurés stables à 1,7 M\$.

Par ailleurs, les revenus de placements se sont élevés à 3,7 M\$, comparativement à 2 M\$ lors de l'exercice précédent.

Prévention

Le Fonds a continué à assurer une présence soutenue auprès des assurés en matière de prévention.

4 095 avocats (6 563 l'an dernier) ont participé à l'une ou l'autre des 68 conférences offertes par le Fonds en salle ou en ligne. Toutes ces formations sont reconnues pour les heures de formation continue exigées en matière d'éthique et pratique professionnelle.

À ces formations s'ajoute la publication de 27 articles et capsules sur le site Web ainsi que 8 bulletins de prévention.

Tous ces outils contribuent à améliorer la pratique et participent à la prévention des réclamations en poursuite en responsabilité professionnelle.

Gouvernance

Le Conseil d'administration du Barreau a adopté un nouveau cadre de gouvernance relativement à ses opérations d'assurance, le tout conformément à sa planification stratégique. Ce cadre vient préciser celui adopté en 2020.

- **Le comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle**

Le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année. Rappelons que le Barreau préserve en tout temps l'autonomie du Comité de décision dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs relatifs au traitement des déclarations de sinistres, tel que prévu à l'article 86.1 du *Code des professions*.

Le comité exerce un suivi des réclamations traitées et se penche également sur l'application des dispositions législatives au sujet de la transmission par le comité de certaines informations, en vue de la protection du public, à d'autres instances du Barreau (Conseil d'administration, Syndic et Comité de l'inspection professionnelle).

En outre, le comité de décision a aussi approuvé le programme des activités de prévention et en a assuré le suivi.

- **Le comité des affaires d'assurance de la responsabilité professionnelle**

Le comité des affaires d'assurance veille notamment à la saine gestion des affaires financières du Fonds d'assurance et s'est réuni à huit reprises afin d'accomplir son mandat.

Le comité s'est penché sur divers sujets et a formulé les recommandations suivantes au Conseil d'administration : la tarification pour l'exercice 2024-2025, la nomination des auditeurs et de l'actuaire désigné du Fonds, l'établissement de la cible du taux de capital minimum.

Le comité suit l'ensemble des opérations financières, l'évolution des placements, la gestion des principaux risques auxquels est exposé le Fonds et a assuré la transition vers les nouvelles normes comptables IFRS.

Conclusion

Nous remercions les membres du comité de décision, ceux du comité des affaires d'assurance ainsi que les administrateurs du Barreau du Québec pour leur importante contribution aux orientations et à la saine gouvernance du Fonds d'assurance.

Nous désirons souligner le départ de Monsieur Richard Guay. Monsieur Guay a décidé de cesser son implication au Fonds d'assurance après 8 ans. Pendant cette période, nous avons pu bénéficier de son expertise importante notamment en regard des placements et nous lui en sommes reconnaissants.

Nous désirons par ailleurs souligner l'arrivée de Monsieur Frédéric Gauvin, nommé au comité des affaires d'assurance en remplacement de monsieur Guay.

Nous remercions aussi l'ensemble des employés pour leur implication à la réussite du Fonds. C'est grâce à la qualité des services qu'ils rendent quotidiennement que nous avons pu maintenir la qualité de nos services.



Jude Martineau

Président
du comité des
affaires
d'assurance



Madeleine Lemieux

Présidente du comité
de décision



Marie-Chantal Thouin

Directrice des affaires
d'assurance